

Lettre aux usagers

La lettre aux usagers de la Clinique Esquirol Saint Hilaire et Calabet
N°21 - Juillet 2026



Vos droits

EDITO

Vous avez choisi la clinique ESQUIROL SAINT HILAIRE et CALABET et nous vous en remercions. Notre engagement dans votre prise en charge est double : assurer le bon soin au bon patient, au bon moment, mais aussi améliorer votre information afin que vous soyez également acteur de vos soins. C'est l'esprit de cette « Lettre aux usagers » élaborée conjointement avec vos Représentants des Usagers : vous informer sur vos droits et sur des actions de prévention en santé. Bien respectueusement,

Jean-Marc COASSIN, Directeur

Les représentants des usagers

- **Mr FERRAND Jean Bernard** (La Ligue contre le cancer)
- **Mme Marie Christine LAVERGNE de CERVAL** (UDAF 47)
- **Mr Jean Luc ALONSO** (Les amis de la santé)
- **Mme Céline DUCOS** (Association France PARKINSON)

La personne de confiance

Toute personne majeure peut désigner une personne de confiance.

Quel est son rôle ?

La personne de confiance a plusieurs missions.

La personne de confiance peut si le patient le souhaite :

- Le soutenir dans son cheminement personnel et l'aider dans ses décisions concernant sa santé ;
- Assister aux consultations ou aux entretiens médicaux : elle assiste mais ne remplace pas le patient ;
- Prendre connaissance d'éléments du dossier médical en présence du patient : elle n'aura pas accès à l'information en dehors de sa présence et ne devra pas divulguer des informations sans son accord.

Etre dépositaire des directives anticipées du patient.

Lorsque le patient ne peut exprimer sa volonté, elle a une mission d'accompagnement et assure :

- Une mission de référent auprès de l'équipe médicale : elle sera la personne consultée en priorité par l'équipe médicale lors de tout questionnement sur la mise en œuvre, la poursuite ou l'arrêt de traitements et recevra les informations nécessaires pour pouvoir exprimer le souhait du patient ; Son témoignage l'emportera sur tout autre témoignage (membres de la famille, proches...).
- Elle n'aura pas la responsabilité de prendre des décisions concernant les traitements, mais témoignera du souhait du patient, volontés et convictions.

Qui peut la désigner ?

Toute personne majeure peut le faire. C'est un droit mais ce n'est pas une obligation : le patient reste libre de ne pas désigner une personne de confiance.

Qui peut être la personne de confiance ?

Toute personne majeure en qui le patient a confiance et qui est d'accord pour assumer cette mission peut l'être. Ce peut être le conjoint, un enfant ou un parent, un ami, un proche, le médecin traitant du patient.

Il est important que le patient échange bien avec cette personne afin qu'elle comprenne bien ses choix et sa volonté, et puisse être son porte-parole le moment venu.

Elle ne devra pas exprimer ses propres souhaits et convictions mais celles du patient.

Elle doit être apte à comprendre et respecter les volontés énoncées dans une situation de fin de vie et mesurer la possible difficulté de sa tâche et la portée de son engagement.

Il est important qu'elle ait bien compris son rôle et donné son accord pour cette mission.

Une personne peut refuser d'être votre personne de confiance.

La personne de confiance n'est pas nécessairement la personne à prévenir si le patient est hospitalisé ou en cas de décès.

Réf : <https://has-sante.fr>

Vous y trouverez un formulaire de désignation de la personne de confiance.

Votre prévention santé

Les vagues de chaleur et leurs effets sur la santé

Les risques sur votre santé peuvent survenir dès les premiers jours de chaleur.

Des gestes simples permettent d'éviter les accidents. Il faut se préparer AVANT les premiers signes de souffrance corporelle, même si ces signes paraissent insignifiants.



Pendant les fortes chaleurs

Protégez-vous

RESTEZ AU FRAIS
chez soi ou dans un lieu rafraîchi

BUVEZ DE L'EAU
sans attendre d'avoir soif

Mouillez-vous le corps

Fermez les volets et fenêtres

Privilégiez les activités douces

Mangez frais et équilibré

Évitez l'alcool

Prenez des nouvelles des plus fragiles

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66* (appel gratuit)
meteo.fr • #canicule

N'attendez pas les premiers effets des fortes chaleurs.

MAUX DE TÊTE

CRAMPES

NAUSÉES

Protégez-vous

RESTEZ AU FRAIS

BUVEZ DE L'EAU

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66 (appel gratuit)
meteo.fr • #canicule

Les bons réflexes pour éviter les noyades

~ Baignades ~

ATTENTION EN CAS DE FORTES CHALEURS !

5 RAPPELS POUR ÉVITER LES NOYADES

Je privilégie les zones de baignade surveillées

Je ne me baigne pas dans les zones interdites à la baignade

Je me mouille la tête, la nuque et le ventre en entrant PROGRESSIVEMENT dans l'eau

Avant la baignade, j'évite de m'exposer excessivement au soleil

Je ne consomme pas d'alcool avant la baignade

ATTENTION AU CHOC THERMIQUE !

Soyez vigilant lorsque la différence de température entre l'eau et l'air est importante

Pourquoi ?
Vous risquez un choc thermique : vous pouvez perdre connaissance et vous noyer.

Quels sont les signes d'alerte ?
Crampes, frissons, troubles visuels ou auditifs, maux de tête, démangeaisons, sensation de malaise ou de fatigue intense.

Comment réagir en cas de choc thermique ?
1. Faites des gestes de la main et demandez de l'aide.
2. Sortez de l'eau rapidement et réchauffez-vous.
3. Si les signes ne disparaissent pas rapidement, appelez les secours.

NUMEROS D'APPEL D'URGENCE : 15 - 18 - 112

Pour plus d'informations :
sante.gouv.fr/baignades
sports.gouv.fr/preventiondesnoyades

Attention aux méduses !

En cas de piqûre :

- Rincer immédiatement (eau de mer ou eau douce)
- Nettoyer la plaie sans frotter (pas à main nue)
- Mettre du sable sur la partie touchée et laisser sécher, puis gratter doucement le sable avec un carton rigide, une carte postale....
- Bien désinfecter
- En cas de malaise ou douleur persistante consulter un médecin

Les enfants : on ne les quitte pas des yeux et on se baigne avec eux !

- Surveiller de manière active et permanente les jeunes enfants.
- Ne jamais quitter des yeux les enfants qui jouent au bord de l'eau.
- Se baigner avec les jeunes enfants.
- Désigner un seul adulte par enfant pour la surveillance pendant la baignade.

Réf : <https://sante.gouv.fr/>



GROUPE FRANCOPHONE
DE REANIMATION
ET D'URGENCES
PEDIATRIQUES



SOCIÉTÉ FRANÇAISE
DE MÉDECINE
D'URGENCE

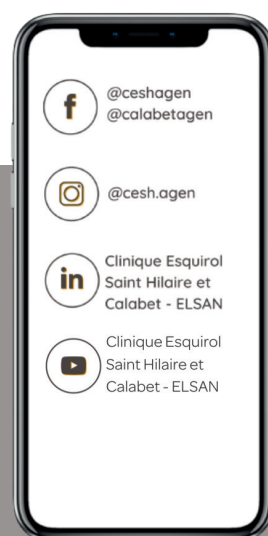
**La Clinique Esquirol
Saint Hilaire**

1, rue du Dr et Mme Delmas
47000 Agen
05 53 47 47 47

**La Clinique
Calabet**

13, quai du Dr Calabet
47000 Agen
05 53 69 12 66

Rejoignez-nous sur nos
réseaux sociaux !



Contact :

<https://www.elsan.care/fr/cesh/nous-contacter>

www.elsan.care/fr/cesh

ELSAN

CLINIQUE ESQUIROL SAINT HILAIRE
CLINIQUE CALABET